

## COMMUNE D'AGOS-VIDALOS

### Note de présentation brève et synthétique du budget primitif

### EAU ET ASSAINISSEMENT - 2021

#### I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2021 a été voté le 07 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

#### II. La section de fonctionnement

##### **a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, sur le Budget de l'Eau et assainissement :

**Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 105 074 euros.**

**Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 99 706 euros**

##### **b) Les principales dépenses et recettes de la section fonctionnement :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	33 400 €	Résultat fonct. reporté	10 658 €
Dépenses de personnel		Recettes des services	81 300 €
Autres dépenses de gestion courante	3 000 €	Impôts et taxes	

**d) Les subventions d'investissements prévues :**

- de l'Etat : 178 790 €
- du Département : 72 700 €
- Agence de l'Eau : 111 800 €

**e) Etat de la dette**

*Emprunt Caisse des Dépôts – Construction de la nouvelle station d'épuration*

*Montant du prêt : 1 010 000 €  
Durée d'amortissement : 40 ans.*

AGOS-VIDALOS, le 8 avril 2021

Le Maire, Jean-Marc ABBADIE

